

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.12.380

**Bâtiment 115 route de
Vars à Gond-
Pontouvre : cession
du lot 2 à la société
C&S PUBLICITE**

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Mireille BROSSIER, Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Samuel CAZENAVE à Isabelle LAGRANGE, Armand DEVANNEAUX à Anne-Marie BERNAZEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Joël GUITTON à Véronique DE MAILLARD, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Annie MARAIS à François NEBOUT, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Françoise COUTANT

Absent(s) :

Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Samuel CAZENAVE, Armand DEVANNEAUX, Maud FOURRIER, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Annie

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

MARAI, Catherine MAZEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO
COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.12.380**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

BATIMENT 115 ROUTE DE VARS A GOND-PONTOUVRE : CESSION DU LOT 2 A LA SOCIETE C&S PUBLICITE

Dans le cadre de la dissolution du Syndicat Mixte pour le Développement Economique de l'agglomération d'Angoulême en 2004, GrandAngoulême s'est vu transférer la propriété d'un bien immobilier sis 115 route de vars sur la commune de Gond-Pontouvre. Ce local abritait à l'époque les structures ENFIN et AAHPA.

En 2014, M. ROBIN, gérant de la société C&S Publicité installée 179 route de Vars, s'est montré intéressé par l'achat de l'ensemble du site afin d'y développer son activité.

Il a été convenu d'organiser cette acquisition en deux temps. A court terme, la société acquiert les 345 m² vacants précédemment occupés par ENFIN (lot 1). Dans un second temps, elle achètera la partie restante (lot 2) si elle vient à se libérer.

L'accord sur le prix de vente du bâtiment était le suivant :

- total de 70 000 € HT pour l'ensemble,
- 37 850 € HT pour le lot 1,
- 32 150 € HT pour le lot 2.

Pour le lot 2, la valeur nette comptable s'élève à 78 929 € au 31 décembre 2015. La moins-value constatée est de 36 779 € si la vente a lieu en 2015.

Par délibération n°180 du 26 juin 2014, le conseil communautaire a approuvé la vente du lot 1 à la société C&S PUBLICITE, ou à toute société intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet, au prix de 37 850 € HT.

En 2015, la structure AAHPA est toujours dans les lieux. Cependant, un accord serait susceptible d'être conclu afin de permettre la vente du lot 2 à la société C & S publicité. En effet, la société propose :

- De maintenir dans les bureaux la société AAHPA, par le biais d'un contrat de location à titre gracieux d'une durée de 5 ans conclu avec GrandAngoulême et l'autorisation de sous-louer les mêmes locaux à l'AAHPA,
- De mettre à disposition la cour arrière (propriété de la mairie de Gond-Pontouvre mais mise à disposition) au profit de l'AAHPA afin d'y stationner leurs véhicules,
- De créer un accès entre les bureaux et la cour dans le local sanitaire,
- De mettre en place des projecteurs pour éclairer la cour arrière.

Les coprésidents de l'AAHPA ont donné leur accord de principe.

Vu l'avis du service France Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 4 novembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER la vente à la société C&S PUBLICITE, ou à toute société intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet, du lot 2 du bâtiment 115 route de Vars, 16160 Gond-Pontouvre, au prix de 32 150 € HT, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Jacky BOUCHAUD, 5^{ème} vice-président en charge des politiques de l'économie, de l'emploi ou de l'innovation ou Monsieur André BONICHON 15^{ème} vice-président en charge de l'aménagement des zones d'activités économiques, à signer les actes à venir.

D'INSCRIRE la recette à l'article 775 - Budget Annexe Développement Economique et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine de GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 décembre 2015	<u>Affiché le :</u> 18 décembre 2015